

UNE PROTECTION OPTIMALE

Avant le séjour

Pendant le séjour

Après le séjour

Assurance Annulation

- Annulation ou report dugroupe en cas d'évènement majeur à destination
- À titre individuel : Annulation en cas de maladie grave, accident, décès, ou toute autre cause justifiée

Assurance (autres garanties)

- Avion raté,
- Bagages et matériels de sport
- Appareils nomades
- Frais de secours
- Retour anticipé
- Frais médicaux*
- Assistance aux véhicules*

- Frais d'interruption de séjour
- Individuelle Accident
- Assistance à domicile*
- Soutien psychologique*

* Prestations d'assistance

Vos contacts

Pour toutes questions avant départ, contacter la HOTLINE CLUB MED SPÉCIAL GROUPES

Les conseillers Europ Assistance sont à votre disposition (vous et votre entreprise) au **01 41 85 99 89** afin de répondre à vos questions liées aux couvertures proposées par Spécial Groupes.

ASSISTANCE MÉDICALE

- En cas de problème médical, vous devez prévenir Europ Assistance dès que possible au **+33 1 41 85 84 86** (après intervention éventuelle des services locaux de 1^{er} secours en cas d'urgence)
- Avant de prendre toute initiative et d'engager des dépenses, **votre client doit obtenir l'accord préalable d'Europ Assistance**

ASSURANCE

Pour tout autre sinistre, contacter Marsh aux coordonnées suivantes dans les 5 jours qui suivent votre sinistre :

Par téléphone au :

+33 (0)1 87 21 19 43

Ou par écrit à l'adresse suivante :

**MARSH Sinistres Assurance Voyages
Contrat Spécial Groupes Collectivités
by Club Med N° IB1700169FRGR
Tour Ariane- La Défense 9 - 92088 Paris
La Défense cedex**

Email : assurancevoyage.clubmed@marsh.com



**LE TRI
+ FACILE**

DOCUMENT



Spécial Groupes Club Med

COLLECTIVITÉS

La garantie d'un voyage en toute sérénité.

DES GARANTIES
EXCLUSIVES CLUB MED



L'ASSURANCE GROUPES

POUR L'ORGANISATEUR, GÉRER LES IMPRÉVUS AVANT LE DÉPART.

Souscrire l'assurance « SPÉCIAL GROUPES CLUB MED COLLECTIVITÉS », c'est faire coup double !

- Garantissez la protection et la sécurité de vos participants.
- Assurez-vous une organisation en toute sérénité.



EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR À DESTINATION

Garantie exclusive
Club Med !

Un évènement naturel qui bloque l'accès au Village, un évènement géopolitique...
Report ou annulation de l'ensemble du groupe pour protéger et rassurer vos participants (jusqu'à 100 000 €).



GARANTIE ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES

Pour un budget protégé grâce au remboursement des frais d'annulation restant à charge en cas d'annulation d'un participant.

En cas d'empêchement professionnel, cambriolage du domicile, hospitalisation d'un proche...

Une seule condition pour annuler : que la cause soit justifiée !



UNE DÉCLARATION DE SINISTRES SUR MESURE

Une équipe de gestion des sinistres dédiée au Club Med permettant une prise en charge rapide.

Une procédure simple et efficace pour accompagner vos participants en cas de sinistre.

« L'assurance « Spécial Groupes Club Med Collectivités » m'a permis d'organiser le voyage du CE en toute tranquillité. Avec cette assurance, tout est prévu, même l'imprévu !

Joëlle, Secrétaire générale du CSE.

TOUT COMPRIS BY CLUB MED

POUR VOS PARTICIPANTS, PROFITER DE LEUR SÉJOUR, QUOI QU'IL ARRIVE.

Avec l'assurance « SPÉCIAL GROUPES CLUB MED COLLECTIVITÉS », bénéficiez du meilleur des garanties voyage pour un séjour synonyme de sérénité.



DES BAGAGES EN TOUTE SÉCURITÉ

Vol, perte et détérioration du départ du domicile jusqu'au retour.
Bagage détérioré dans la soute, vol ou détérioration du bagage en Village...

Garantie exclusive
Club Med !



LA COUVERTURE DES APPAREILS NOMADES

(Téléphone mobile, Smartphone, tablette, ordinateur portable...)

En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse.
Vol du smartphone lors d'une excursion ou en Village.

Garantie exclusive
Club Med !



RETARD DE BAGAGES GARANTI, SANS FRANCHISE DE TEMPS !

Remboursement des frais de première nécessité si le bagage n'est pas remis à l'aéroport de destination.
Dès votre arrivée en Village, si vous n'avez pas votre bagage, grâce à cette garantie, vous pourrez acheter vos effets de première nécessité.



MAIS AUSSI, TOUTES LES AUTRES GARANTIES VOYAGE

- Vol manqué,
- Frais d'interruption de séjour,
- Accident individuel durant l'évènement,
- Frais de recherche et de secours en mer et en montagne,
- Assistance aux personnes (hospitalisation, rapatriement...),
- Frais médicaux,
- Assistance aux véhicules.